



# COMMENT PROCEDER APRES JUGEMENT TASS

Par **SYLVIE1538**, le **01/08/2018** à **16:04**

Bonjour,  
une décision de justice m'a été favorable par le TASS 20 juillet dernier  
l'exécution provisoire a été ordonnée  
je ne ferai pas appel mais la partie adverse à un mois pour faire appel  
je souhaitais savoir ce que je devais faire car mon avocat est en vacances  
j'ai une majoration de rente ainsi que des indemnités qui doivent être versées par la CPAM  
car mon entreprise n'existe plus  
merci de m'indiquer la procédure et me dire si ça va être long ou pas  
merci beaucoup  
cordialement